

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOULTZ-SOUS-FORETS DU 5 JUIN 2013

Sous la présidence de : Monsieur Pierre MAMMOSSER, Maire

Membres présents : Mmes et MM. Denise EHRHARD, Dominique STOHR, Lucienne HAAS et Christophe SCHIMPF, adjoints au Maire, Paul BOISSARIE, Céline GEFFROY, Béatrice HOELTZEL, Eric HUBERT, Christian KLIPFEL, Thomas RUBY, Marie-José SCHALLER, Alfred SCHMITT, Jean-Michel STEPHAN et Jean-Laurent VONAU, conseillers municipaux.

Ernest ROTT, Maire délégué de Hohwiller, rejoint l'assemblée lors du point 2 de l'ordre du jour – Synagogue remplacement des fenêtres.

Membres absents excusés : MM. Claude LINDNER, conseiller municipal a donné procuration à Paul BOISSARIE, conseiller municipal et Christian WAGNER, conseiller municipal a donné procuration à Christian KLIPFEL, conseiller municipal.

Secrétaire de séance : Michèle NEICHEL, DGS.

1. COMPTE RENDU DES REUNIONS DES DIFFERENTS SYNDICATS ET COMMISSIONS

→ Approbation du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 15 mai 2013

Christian KLIPFEL souhaite que soit rajoutée au compte rendu son intervention concernant la grille rue de Marienbronn qui a été remplacée mais qui est plus dangereuse qu'avant les travaux. Ernest ROTT répond qu'elle sera à nouveau remplacée.

Suite à cette rectification, le conseil municipal, à l'unanimité moins 1 abstention (Jean-Michel STEPHAN) approuve le compte rendu du conseil municipal du 15 mai 2013.

→ Suppression du sectionnement électoral de Hohwiller

Le Maire informe l'assemblée que la loi relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires et modifiant le calendrier électoral a été définitivement adoptée par l'Assemblée Nationale le 17 avril 2013 à l'issue d'un long parcours parlementaire (trois lectures dans chaque chambre). La loi a conservé le régime des communes associées tout en supprimant les sections électorales y afférent dans les communes de moins de 20 000 habitants. Dès lors, il n'y a plus qu'une seule circonscription électoral constituée sur la commune incluant l'ensemble des électeurs des communes associées. Cela signifie que les communes associées ne pourront plus élire leurs propres représentants.

A la question de Jean-Laurent VONAU souhaitant confirmation que les mêmes personnes seront élues à Soultz-sous-Forêts et Hohwiller, représentants de Hohwiller compris, le Maire répond par l'affirmative et précise que le Maire délégué de Hohwiller peut désormais être un élu de Soultz-sous-Forêts.

La loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 prévoit également les dispositions relatives au conseil départemental, anciennement conseil général. Le nombre de cantons dans lesquels sont élus les conseillers départementaux est égal, pour chaque département, à la moitié du nombre de cantons existants au 1^{er} janvier 2013, arrondi à l'unité impaire supérieure si ce nombre n'est pas entier impair. Compte tenu du fait qu'il existe aussi une taille plancher et une taille plafond des nouveaux cantons on pourrait, par exemple, assister à un regroupement des cantons de Wissembourg, Soultz-sous-Forêts, Lauterbourg et Seltz. Les électeurs de chaque canton éliront au conseil départemental deux membres de sexe différent, qui se présentent en binôme de candidats.

Jean-Laurent VONAU précise que le conseiller général se dénommera conseiller départemental et qu'après le nouveau découpage Soultz-sous-Forêts risque de perdre le chef-lieu de canton.

→ Différentes réunions et manifestations

16.05.2013

- réunion du bureau syndical du SCOTAN : le schéma de cohérence territoriale de l'Alsace du Nord est en phase de révision avec pour objectif la « grenellisation » du SCOTAN. Elle se déroulera jusqu'en décembre 2015. Lors de cette réunion, les membres du bureau se sont penchés sur l'économie
- réunion du conseil communautaire de la communauté de communes du Soultzerland : plusieurs décisions ont été prises parmi lesquelles le choix du gestionnaire du périscolaire après le transfert à Soultz-sous-Forêts, l'accord pour renouveler la participation au financement de l'Espace Info Energie de Merwiller, les modalités d'intervention de la société ANTHYLYS dans la commercialisation des terrains de la zone d'activité, la validation du projet de division en volumes du pôle scolaire et de la petite enfance, la finalisation du contrat de territoire Hattgau/Soultzerland et notamment la subvention relative au complexe sportif, l'extension au territoire du Soultzerland du périmètre d'intervention du Relais Services à la Personne situé à Hatten. Le Maire précise que les inscriptions pour le périscolaire pour septembre à Soultz-sous-Forêts sont ouvertes

17.05.2013

- assemblée générale de l'association intermédiaire REUSSIR à La Saline pour le 25^e anniversaire de son existence

18.05.2013

- concert de Printemps de l'harmonie Concordia à La Saline

22.05.2013

- rencontre avec Le Président du Tribunal de Grande Instance de Strasbourg en tant que Président du Conseil Départemental d'Accès au Droit du Bas-Rhin, accompagné de la secrétaire générale du Conseil Départemental et du conseiller général Jean-Laurent VONAU dont la collectivité est également membre de ce conseil départemental. L'objectif du Président du TGI est de mailler l'ensemble du territoire de points d'accès au droit et de permanences juridiques pour conseiller les justiciables dans leurs démarches. Dans le Nord du département un point d'accès au droit est en négociation à Wissembourg. Lauterbourg dispose d'une permanence juridique. L'instauration d'une permanence juridique à Soultz-sous-Forêts permettra de compléter le maillage. Le Maire a donné son accord pour l'instauration d'une telle permanence au pôle des services. Elle débutera probablement en septembre, à raison vraisemblablement de deux vacations par mois, et selon une configuration qui reste encore à définir. Une petite contribution financière sera demandée à la commune à compter de 2014

23.05.2013

- réunion au collège de l'Outre-Forêt pour présenter les résultats de l'enquête mobilité dans le cadre du plan de déplacement du collège – **point à l'ordre du jour**
- rencontre entre élus, bailleurs sociaux et le Conseil général du Bas-Rhin, sous l'égide et dans le cadre de la révision du SCOTAN, l'objectif étant toujours de favoriser le développement du logement aidé dans l'Alsace du Nord. Les facteurs de blocage ne changent pas : d'une part le zonage qui ne considère pas le territoire comme prioritaire en matière de logement, d'autre part le niveau de la demande, qui existe mais qui n'est pas considéré par les bailleurs sociaux comme suffisant pour considérer le territoire comme un secteur en tension, et, enfin, la problématique économique à laquelle sont confrontés les bailleurs sociaux, avec des coûts de construction de plus en plus élevés et pas moins chers que les coûts des constructions privés. Les bailleurs sociaux privilégient l'implantation dans des communes où les loyers autorisés sont plus élevés, c'est-à-dire les grandes agglomérations et la CUS
- réunion de restitution de l'étude du cabinet DELOITTE concernant les scénarii de fusion des offices de tourisme et syndicats d'initiative du pays de l'Alsace du Nord. Le scénario le plus vraisemblable comporte la création d'un syndicat mixte chargé de l'impulsion politique du

tourisme en Alsace du Nord pour le compte des communautés de communes du territoire, la mise en place d'un Office de tourisme de l'Alsace du Nord par fusion des structures existantes et dont les organes de pilotages comprendraient des représentants des élus et des représentants des professionnels désignés par un système de collèges, le maintien de bureaux dans les points d'accès touristiques actuels et l'adjonction, si nécessaire, d'associations locales d'animation touristique permettant de continuer à associer les bénévoles et les professionnels locaux à la dynamique de chaque secteur.

Pour Christian KLIPFEL, avec les grandes fusions, ce sont les petites structures qui disparaissent. A l'échelon local c'est la communauté de communes du Hattgau qui a transféré les compétences à Haguenau

24.05.2013

- réunion du comité local d'Animation de ligne Strasbourg-Haguenau-Alsace du Nord - 2 sujets majeurs ont été traités :
 - les travaux de Vendenheim pendant l'été 2013 : les trains seront totalement absents sur le secteur Strasbourg/Haguenau/Alsace du Nord du 6 juillet au 24 août 2013. Les voyageurs en gare de Sultz-sous-Forêts seront pris en charge par car et dirigés sur la gare de Herrlisheim. Ils pourront ensuite prendre le train pour rejoindre Strasbourg ou Hœnheim pour prendre directement le tram. Les horaires seront évidemment bouleversés. Ces travaux permettront également de moderniser la ligne Haguenau-Wissembourg
 - la rénovation de la ligne Haguenau/Niederbronn-les-Bains, inscrite au contrat de projets de l'Etat, n'a toujours pas démarré faute de crédits.

Denise EHRHARD précise qu'en 2014, dans une moindre mesure, les trains ne circuleront pas en été

25.05.2013

- les jeunes du Handball-club Sultz-sous-Forêts/Kutzenhausen ont été sacrés champions d'Alsace en excellence départementale en moins de 14 ans et moins de 18 ans à Cernay

27.05.2013

- avant-dernière réunion de travail sur l'éco-quartier avec validation de l'esquisse d'ensemble du quartier qui a été mise au point lors de la réunion précédente – **point à l'ordre du jour**

28.05.2013

- réunion plénière de la commission d'Arrondissement pour la sécurité de Wissembourg pour examiner le permis de construire du Syndicat des Eaux
- réunion de planification des travaux de rénovation du carrefour et de la rue du Docteur Deutsch (du carrefour au Froeschwillerbach) – **point à l'ordre du jour**
- assemblée générale de l'Association de Charité

29.05.2013

- visite de l'usine ROQUETTE de Beinheim par une délégation du SYCOFOSE ayant pour but d'apprécier de visu l'énorme chaudière à bois mise en œuvre dans ce site

30.05.2013

- rencontre avec un responsable de la maîtrise d'œuvre pour les travaux du Jardin de la Saline – **point à l'ordre du jour**

31.05.2013

- réunions de travail concernant d'une part les désordres de la rue de Lobsann et d'autre part les désordres survenus dans le lotissement « Les Roses » à Hohwiller : pour la rue de Lobsann il y a accord sur la cause et la solution est à l'étude ; pour le lotissement de Hohwiller, des prélèvements ont été effectués et il semblerait qu'un enrobé sur l'ancien chemin n'avait pas été enlevé lors des travaux de voirie

- vernissage de l'exposition de photos « Regards sur le Tchad » organisée par Marcel et Françoise VOGELBERGER à la salle des fêtes de Drachenbronn-Birlenbach

02.06.2013

- fête annuelle au Sonnenhof
- fête de la moto organisée par l'association des Free Riders

03.06.2013

- réunion de la commission des projets et travaux concernant les travaux au cimetière juif – **point à l'ordre du jour**

04.06.2013

- rencontre avec l'enseignante de la classe de CE2 de l'école élémentaire
- réunion de la commission de pilotage des institutions culturelles et de la commission informations communications fêtes et cérémonies : le festival des Tradi'sons de Noël de cette année va être placé sous l'égide du Temps de Noël dans les années 50 avec exposition de photos de l'époque. Un appel est lancé à toutes celles et tous ceux qui détiennent ce type de photos dans leurs archives personnelles

05.06.2013

- réunion de l'Association des Maires du Bas-Rhin

2. PROJETS ET TRAVAUX

➔ Pôle scolaire et de la petite enfance

• Emprunt

Le Maire rappelle qu'en avril 2012, la commune a conclu deux emprunts auprès du Crédit Mutuel :

1. 700 000 € au taux fixe de 4,95 % sur une durée de 20 ans pour la construction du pôle des services
2. 1 200 000 € au taux fixe de 4,95 % sur une durée de 20 ans pour le pôle scolaire et de la petite enfance. L'échéance trimestrielle de cet emprunt s'élevait à 23 716,02 € et le coût global du crédit (intérêts) était de 697 281,97 €.

Il précise qu'aucun de ces deux emprunts n'a, à ce jour, été débloqué.

Suite à une rentrée d'argent supplémentaire de 500 000 € au titre des contributions 2012, le Crédit Mutuel a été informé que la commune ne nécessitait plus l'emprunt de 700 000 € pour la construction du pôle des services et a demandé une renégociation du taux de l'emprunt de 1 200 000 € vu que les taux ont beaucoup baissé.

En date du 31 mai 2013, le Crédit Mutuel nous a fait parvenir une proposition de renégociation de l'emprunt de 1 200 000 €. Dans ce même courrier, la banque précise qu'elle n'appliquera pas les pénalités prévues dans le contrat initial en cas de souscription d'un nouveau prêt. Le prêt de 700 000 € est, quant à lui, annulé sans pénalités.

Les nouvelles propositions de financement sont les suivantes :

1. prêt sur 15 ans, au taux de 3,60 % fixe – échéance trimestrielle 25 971,38 € - coût global du crédit : 358 282,62 €
2. prêt sur 18 ans au taux de 3,90 % fixe – échéance trimestrielle 23 273,44 € - coût global du crédit : 475 687,92€
3. prêt sur 20 ans au taux de 3,90% fixe – échéance trimestrielle 21 672,33 € – coût global du crédit : 533 786,45€.

Le Maire propose au conseil municipal de souscrire un nouvel emprunt de 1 200 000 € sur 15 ans, au taux de 3,60 % fixe, à périodicité trimestrielle.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de souscrire un emprunt de 1 200 000 € sur 15 ans pour la construction du pôle scolaire et de la petite enfance auprès du Crédit Mutuel de l'Outre-Forêt, au taux fixe de 3,60 %, à périodicité trimestrielle et autorise le Maire à signer le contrat à intervenir.

- **Avenants**

Le Maire informe le conseil municipal que pendant la période transitoire, il faudra séparer la bibliothèque en 2 salles de classes. Il a sollicité le maître d'œuvre pour chiffrer la mise en place d'une cloison mobile qui pourrait, par la suite, permettre d'optimiser l'espace et la possibilité de pratiquer deux activités simultanément.

Les entreprises HUNSINGER (lot menuiserie) et METZGER (structures métalliques) ont fait parvenir des devis de montants respectifs 11 589 € HT et 780 € HT. Il faudrait donc souscrire des avenants à ces 2 lots.

Christian KLIPFEL souhaite connaître le pourcentage de l'avenant par rapport au marché initial du lot menuiserie.

Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la mise en place d'une cloison amovible.

Le conseil municipal, à l'unanimité, est favorable à la mise en place d'une cloison amovible dans la bibliothèque du pôle scolaire. Les avenants seront présentés au conseil municipal lors de la prochaine réunion.

Le Maire informe également l'assemblée que l'emménagement dans les nouveaux locaux est, à ce jour, prévu en août 2013.

➔ **Carrefour RD 264/28/52 et tronçon rue du Docteur Deutsch**

- **Démarrage des travaux**

Le Maire fait part au conseil municipal qu'en raison des travaux de renouvellement de la couche de roulement de la RD 264 du 27 mai au 28 juin 2013 et de la déviation mise en place, les travaux au carrefour qui devaient commencer début juin ne pourront pas débuter avant début juillet. De ce fait le planning de l'opération se tend puisque la fin du chantier devrait intervenir avant la rentrée, au tout début septembre.

Pour le bon déroulement du chantier, différentes décisions devront être prises, d'une part pour les travaux rue du Docteur Deutsch et d'autre part pour les travaux au niveau du carrefour :

1. Barrer complètement la rue du Docteur Deutsch pendant 2 mois pendant la période d'été où la circulation est moins importante ? cela signifie la déviation de 4.893 véhicules/jour et 646 véhicules/heure en période de pointe (comptage du 31/03/2011). La déviation des PL devrait se faire en amont, l'accès à la cour de la mairie devrait être maintenu. Une déviation locale rue du Frohnacker – rue des Vignes avec circulation alternée à hauteur du stade municipal, pendant les congés scolaires, peut-elle être envisageable ?

Jean-Laurent VONAU soulève le problème des secours et Eric HUBERT celui de la signalisation.

2 pistes pourraient être étudiées :

- Ne pas barrer la route en permanence mais en fonction de l'avancement des travaux
- Restreindre au maximum la période

Jean-Laurent VONAU demande si on ne pouvait pas envisager des travaux par demi-chaussée ; le Maire répond que les services du conseil général sont réticents quant à cette solution en raison de la qualité des travaux.

2. Comment organiser les travaux au niveau du carrefour alors que la neutralisation de ce carrefour coupe la commune en deux ?

Le comptage du 31 mars 2011 fait ressortir une circulation de 1.174 véhicules/heure dont seuls 340 trouveraient une solution dans la localité. Pour les véhicules venant des RD 28 et 51, il faudrait mettre en place le même dispositif que lors du marché trimestriel ; les autres accès devraient être déviés par la RD 263. Pourrait-on concevoir l'utilisation du passage sous la voie ferrée (Schwarzbrick) en alternat pour les véhicules locaux ?

Toutes ces questions restent ouvertes et le Maire propose de réunir la commission des projets et travaux réservée uniquement aux conseillers municipaux. Cette proposition est acceptée.

- **Feu tricolore**

Le Maire précise que le trottoir sera abaissé côté pair de la rue du Docteur Deutsch pour permettre aux cyclistes de traverser aisément la rue pour rejoindre la cour de la mairie. Le déplacement du feu tricolore est, à priori, acté.

➔ **Jardin de la Saline**

Le Maire rappelle le résultat de l'ouverture des plis pour les travaux d'aménagement du Jardin de la Saline :

- lot 1 – Travaux de voirie : entreprise GCM/Bouxwiller pour une offre à 179 407,50 € HT
- lot 2 – Réseaux secs : 2 entreprises ont soumissionné : SOBECA/Imbsheim pour 52 840 € HT et EIE/Haguenau pour 55 166,52 € HT
- lot 3 – Espaces verts et plantations : entreprise FENNINGER/Haguenau pour 40 901,34 € HT.

Ces montants sont largement supérieurs à l'estimation de la maîtrise d'œuvre. Celle-ci a procédé à l'analyse technique des offres et propose différentes solutions pour entrer dans l'estimation globale du projet :

1. attribuer le lot 1 – Travaux de voirie à l'entreprise GCM/Bouxwiller pour un montant de 179.407,50 € HT
2. retirer du lot 2 – Réseaux secs les lampadaires à 2 bras qui étaient prévus pour éclairer à la fois le chemin cyclo piétons et la route ce qui n'est pas vraiment nécessaire vu que le Sonnenhof aura également de l'éclairage. Il est donc proposé de remplacer ces lampadaires par des lampadaires simples, à une branche. Cela représente une diminution moins importante chez SOBECA que chez EIE, et inverserait le classement des entreprises.

Le contrôle de légalité a été interrogé sur la démarche à suivre et préconise une sollicitation par voie dématérialisée des soumissionnaires, sans publication dans un journal

3. déclarer le lot 3 – Espaces verts et plantations infructueux et refaire une nouvelle consultation en simplifiant le cahier des charges.

Le Maire propose au conseil municipal :

1. d'attribuer le lot 1 – Travaux de voirie à l'entreprise GCM/Bouxwiller pour un montant de 179 407,50 € HT (214 571,37 € TTC)
2. de solliciter, par voie dématérialisée, les entreprises soumissionnaires pour le lot 2 – Réseaux secs pour une nouvelle offre en tenant compte de la modification des lampadaires, et de déléguer le choix de l'entreprise à la commission de sélection des offres qui rendra compte au conseil municipal lors de la prochaine réunion
3. de déclarer le lot 3 infructueux et de lancer une nouvelle consultation en simplifiant le cahier des charges.

Le conseil municipal, à l'unanimité, est favorable à ces propositions. Il autorise le Maire à signer le marché à intervenir avec l'entreprise GCM/Bouxwiller pour le lot 1.

→ Aménagement des bacs floraux rue des Barons de Fleckenstein

• Avenant n° 1

Le maître d'œuvre a fait parvenir un avenant pour l'aménagement des bacs floraux rue des Barons de Fleckenstein suite à la décision du conseil municipal de rajouter 2 bacs supplémentaires dans l'impasse du Plattenweg, émanant de l'entreprise Outre Forêt Charpentes de Sultz-sous-Forêts.

Ces travaux supplémentaires génèrent un avenant de 599,72 € HT, soit 717,26 € TTC.

Du fait de cet avenant, le montant du marché est porté de 27 217,75 € HT (32 552,43 € TTC) à 27 817,47 € HT (33 269,69 € TTC), soit une augmentation de 2,20 %.

Le conseil municipal, à l'unanimité moins une abstention (Christian KLIPFEL), approuve l'avenant pour l'aménagement des bacs floraux de la rue des Barons de Fleckenstein et autorise le Maire à le signer avec l'entreprise.

→ Travaux au cimetière israélite

Le Maire informe le conseil municipal que la commune a sollicité différentes entreprises pour une offre concernant les travaux au cimetière israélite qui concernent :

- dépose de l'ancien grillage
- dépose et reconstruction du mur de soutènement en grès adossé sur un mur de soutènement en béton
- rénovation des sentiers de cheminement avec soutènement de la partie entrée du cimetière
- plantation de thuyas à la place du grillage

Trois devis sont parvenus :

- HEIBY/Sultz-sous-Forêts – montant des travaux : 33 588,50 € HT
- HERRMANN/Surbourg – montant des travaux : 35 398,61 € HT
- MULLER/Hoffen – montant des travaux : 36 744,78 € HT.

La commission projets et travaux s'est rendue sur place pour constater les travaux à effectuer.

Alfred SCHMITT fait remarquer qu'un rituel juif est à respecter pour le cimetière.

Pour Jean-Laurent VONAU il y a le problème des tombes du cimetière juif et l'appartenance du cimetière à la communauté juive. Le Maire répond qu'il ne s'agit que de l'entrée et du sentier et qu'il avait pris l'attache de Monsieur HEUMANN. Il rappelle également que la propriété du cimetière juif avait déjà été vérifiée et que, selon le cadastre, il s'agit bien d'une propriété communale.

Le conseil municipal, sur proposition du Maire, décide d'attribuer les travaux de réaménagement du cimetière israélite à l'entreprise HEIBY/Sultz-sous-Forêts pour un montant de 33 588,50 € HT (40 171,85 € TTC).

→ Synagogue

• Remplacement des fenêtres

Le Maire informe le conseil municipal que le permis de construire pour le remplacement des fenêtres de la synagogue a été déposé. Une consultation a également été lancée auprès de cinq entreprises spécialisées dans ces travaux avec remise des offres pour le mercredi 26 juin 2013 à 17 heures.

Il rappelle qu'un permis de construire avait été déposé en 2011 pour le remplacement des fenêtres à l'identique, ce qui n'avait pas été accepté par la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) et le permis avait été refusé. Le conservateur régional des monuments historiques, venu sur place, a proposé des fenêtres en aluminium laquées blanc avec du verre antique losangé et ces travaux avaient été estimés par le cabinet d'architecture HAIBACH à 57.000 € HT.

Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur ces travaux.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de faire effectuer les travaux de remplacement des fenêtres de la synagogue.

Christian KLIPFEL intervient pour le problème des larmiers, vu que la peinture se détériore de plus en plus et Jean-Laurent VONAU pour le remplacement des tourelles. Le Maire répond que la réfection se fera par étapes successives.

→ Ecole maternelle

- **Travaux de peinture de 2 salles de classe au 1^{er} étage**

Le Maire informe le conseil municipal qu'il a sollicité l'association REUSSIR/Woerth pour l'établissement d'un devis pour la mise en peinture des murs, radiateurs, portes et encadrements de deux salles de classe au 1^{er} étage de l'école maternelle dans le cadre du chantier d'insertion femmes et Bâtiment.

Le montant de la prestation s'élève à 3 244 €, hors fournitures, et l'intervention est prévue semaines 28 + 29, entre le 8 et le 20 juillet 2013).

Le conseil municipal, à l'unanimité décide de faire effectuer les travaux de peinture de 2 salles de classe au 1^{er} étage de l'école maternelle par l'association REUSSIR de Woerth.

→ Eco-quartier

La dernière réunion aura lieu le 17 juin 2013 avec restitution d'un cahier des charges pour la constitution de cet éco quartier. Il est proposé une formule de lotissement communal avec 3 lots (2 lots maisons en bande et 1 lot collectif). Les maisons en bande, de type R+1, sont destinées aux familles, avec toit plat ou en pente. Le collectif, de type R+1, est essentiellement destiné à un public en début de parcours résidentiel. Sont également prévus des parkings mutualisés (20 places pour 8 logements), une voie de circulation, un espace vert et un chemin cyclo piétons (pour rejoindre le Chemin du Sel) ouverts à tout le quartier.

A la question de Paul BOISSARIE souhaitant savoir combien de familles devraient cohabiter dans cet éco-quartier, le Maire répond qu'il est destiné à 8 familles avec 4 ou 5 maisons en bande et 3 ou 4 petits logements pour le collectif.

Jean-Laurent VONAU interroge sur l'utilité d'un chemin cyclo piétons d'environ 70 m pour rejoindre le Chemin du Sel.

Le Maire informe le conseil municipal que le Conseil Général du Bas-Rhin a créé le dispositif « Quartier Plus 67 » qui vise à promouvoir la création de quartiers innovants en matière de développement durable et d'habitat aidé et qu'il lance un troisième et dernier appel à projets en 2013 avec remise des candidatures fixée au 1^{er} juillet 2013.

« Quartier Plus 67 » offre un appui du Conseil Général, non seulement au travers de l'accompagnement en termes de conseil par les services du Département et d'assistance à maîtrise d'ouvrage, mais également par un cofinancement à hauteur de 50 % des études préalables pour permettre les meilleurs choix stratégiques. « Quartier Plus 67 » permet de plus un co-financement de l'éventuel déficit de l'opération lié à la production de logements locatifs aidés au sein du futur quartier. Enfin ce dispositif soutient l'accession aidée par une prime aux primo-accédants qui achèteront un logement au sein de cette opération.

Toutes les collectivités peuvent être bénéficiaires de ce dispositif, communes ou établissements publics de coopération intercommunale, et les projets éligibles sont les opérations urbaines mixtes exemplaires en termes de mixité sociale et urbaine, de densité et d'intégration urbaine.

Les critères d'éligibilité du dispositif sont détaillés dans le cahier des charges élaboré par le Conseil Général du Bas-Rhin.

Le conseil municipal, sur proposition du Maire, à l'unanimité moins une abstention (Jean-Laurent VONAU) décide l'inscription du projet de l'éco quartier du Salzbaechel à l'appel à projets « Quartier Plus 67 » 2013 auprès du Conseil Général du Bas-Rhin.

Jean-Laurent VONAU interroge sur l'attitude des signataires de la pétition contre le projet SIBAR vis-à-vis de ce projet. Le Maire répond que les riverains étaient présents et ont participé activement à l'élaboration de ce projet lors des 5 réunions publiques.

→ Bulletin municipal

Deux entreprises ont répondu à la consultation pour la conception, réalisation et impression du bulletin municipal, il s'agit des imprimeries MODERN GRAPHIC/Soufflenheim et VALBLOR/Illkirch.

Le Maire communique le résultat des offres :

	MODERN GRAPHIC	VALBLOR
16 pages		
- papier recyclé 135 g	1 600 € HT	1 380 € HT
- papier blanc 135 g	1 570 € HT	1 350 € HT
20 pages		
- papier recyclé 135 g	2 030 € HT	1 850 € HT
- papier blanc 135 g	1 990 € HT	1 810 € HT
28 pages		
- papier recyclé 135 g	2 870 € HT	2 514 € HT
- papier blanc 135 g	2 810 € HT	2 474 € HT
32 pages		
- papier recyclé 135 g	3 100 € HT	2 586 € HT
- papier blanc 135 g	3 000 € HT	2 546 € HT

Il propose la réalisation d'un bulletin municipal de 32 pages au mois de juillet 2013, de 16 pages au mois de décembre 2013 et de retenir l'imprimerie VALBLOR/Illkirch pour ces travaux.

Le conseil municipal, à l'unanimité, est favorable à cette proposition.

3. TOURISME

→ Gîte d'étape communal et exposition St Jacques de Compostelle

Le Maire informe le conseil municipal que l'inauguration du gîte d'étape et le décrochage de l'exposition St Jacques de Compostelle aura lieu le jeudi 13 juin 2013 à 19 heures.

4. CIRCULATION ET STATIONNEMENT

→ Travaux de marquage rue du Maire Geiger et rue du Chanoine Imbs

Le Maire communique au conseil municipal les devis des entreprises ayant répondu pour les travaux de marquage rue du Maire Geiger et rue du Chanoine Imbs :

ENTREPRISES	RUE DU MAIRE GEIGER	RUE DU CHANOINE IMBS	TOTAL
Signaux GIROD	620,86 € HT	497,33 € HT	1 118,19 € HT
SIGNALSACE	645,00 € HT	825,00 € HT	1 470 € HT
EG SIGNALISATION	571,32 € HT	423,56 € HT	994,88 € HT

Il propose de confier les travaux de marquage à l'entreprise EG SIGNALISATION/Wasselonne et précise que cette offre n'inclut pas la signalisation qui sera mise en place par l'équipe technique et qui est estimée à 1 400 € HT.

→ Plan de déplacement du collège de Soultz-sous-Forêts

Le Maire projette les résultats de l'étude du plan de déplacement du CES. Il en ressort que le transport en commun est le 1^{er} mode de déplacement des élèves, suivi par la voiture et la marche, le vélo n'arrivant qu'en 4^e position. Les élèves de Soultz-sous-Forêts se déplacent beaucoup en voiture alors que la distance inciterait plutôt à l'usage du vélo ou de la marche à pied. Les élèves de Hohwiller ont également une forte dépendance pour la voiture alors que des transports en commun existent et que la distance à vélo s'y prêterait.

Ernest ROTT précise que cela s'explique par le fait qu'une contribution est demandée aux élèves pour l'utilisation des transports en commun car Hohwiller est à moins de 3 kilomètres du collège

Pour Jean-Laurent VONAU, beaucoup de parents emmènent leurs enfants au collège en voiture en partant au travail.

Pour sécuriser les déplacements des élèves, certaines demandes émanent de cette étude :

- sécuriser les pistes cyclables entre le centre-ville et le collège, mais aussi entre Hohwiller et le collège
- problème du passage à niveau
- assurer la cohabitation piétons cyclistes
- instaurer une zone 30 devant le collège
- mise en service d'un bus dans les quartiers
- au minimum permettre un arrêt Salzbaechel du bus venant de Kutzenhausen

Le Maire propose de demander à BEREST de reprendre le dossier de la rue de Seltz avec des principes allégés (cohabitation piétons cyclistes, largeur bandes cyclables, largeur de chaussée limités à 5 m ou 5,50m pour permettre la création de parkings ...). Il rappelle qu'actuellement la chaussée a une largeur de 6 m et que 130 000 € sont prévus dans le contrat de territoire pour l'aménagement de pistes cyclables à l'intérieur de la commune.

Pour Jean-Laurent VONAU, si on réduit la chaussée il risque d'y avoir un problème de camions vu qu'il y a énormément de circulation de camions dans la rue. Il rappelle également qu'il faudrait trouver un 2^e passage sous la voie ferrée pour traverser la commune.

5. URBANISME

→ Droit de préemption urbain

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption urbain pour l'aliénation des biens suivants :

- terrain de construction cadastré section 25 n° 400/115 lieudit « Besselbronn » d'une contenance de 6,37 ares
- propriété cadastrée section 23 n° 429/80 lieudit « 28 rue de Strasbourg » d'une contenance de 11,94 ares
- propriété cadastrée section 23 n° 332/38, 397/38 lieudit « 21 rue du Maire Geiger » et 521/39 lieudit « Wolfsgarten », d'une contenance totale de 7,61 ares
- propriété cadastrée section 211-1 n° 55 et 56 lieudit « 41, rue Principale » et 94/55 lieudit « Village » d'une contenance totale de 7,05 ares.

6. AFFAIRES FINANCIERES

→ Personnel communal

- **Création de l'emploi d'adjoint administratif 1^{ère} classe**

Le Maire fait part au conseil municipal que Valérie HENTSCH a réussi l'examen d'accès au grade d'adjoint administratif 1^{ère} classe et propose de créer l'emploi relatif à ce grade.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide la création de l'emploi d'adjoint administratif de 1^{ère} classe et la suppression de l'emploi d'adjoint administratif de 2^e classe à compter du 1^{er} juillet 2013.

➔ **Subventions exceptionnelles**

- **Carrefour des Arts**

Le Président de l'association « Arts et Peintures » a fait parvenir une demande de subvention pour la manifestation « Carrefour des Arts » qui aura lieu à Hohwiller les 22 et 23 juin 2013.

Le budget prévisionnel s'élève à 3 000 € et prévoit une participation financière de la commune de 200 €.

Le Maire propose l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 200 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, attribue une subvention exceptionnelle de 200 € à l'association Arts et Peinture pour la manifestation « Carrefour des Arts » qui se déroulera les 22 et 23 juin 2013 à Hohwiller.

- **Association ELA**

Le Directeur de l'Association Européenne contre les Leucodystrophies, ELA, parrainée par Zinedine Zidane, sollicite de la part de la commune une aide financière de 400 € au financement de l'opération « Mets tes baskets et bats la maladie ». Il précise dans son courrier que, grâce au soutien de l'éducation nationale, cette opération est proposée à l'ensemble des écoles et que l'école élémentaire de Soultz-sous-Forêts y participe.

Le conseil municipal, sur proposition du Maire, à l'unanimité, attribue à l'association ELA une subvention exceptionnelle de 400 €.

- **Association des Coureurs de la Saline**

Le Maire informe l'assemblée que l'association des coureurs de la Saline de Soultz-sous-Forêts avait réservé le chapiteau du Bruehl pour y organiser une journée « familles » le dimanche 2 juin 2013. Les bâches du chapiteau étant en réparation et n'ayant pas pu être récupérées pour cette date, l'association a loué la salle des fêtes de Retschwiller pour un prix de location de 100 €.

La Présidente sollicite la prise en charge de cette location par la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité, attribue une subvention exceptionnelle de 100 € à l'association des coureurs de la Saline de Soultz-sous-Forêts représentant les frais de location de la salle des fêtes de Retschwiller.

➔ **Relais culturel La Saline**

- **Tarifs d'entrée des manifestations saison 2013/2014**

Le Maire fait part au conseil municipal, que suite à la réunion des commissions de pilotage des institutions culturelles et informations communications fêtes et cérémonies, il est proposé :

- de ne pas augmenter les tarifs pour les spectacles de la Saline en tarif plein, les spectacles jeune public, les spectacles scolaires, les conférences « connaissance du monde », le cinéma et les abonnements
- de fixer à 11 € le tarif réduit pour les spectacles tout public, l'agence culturelle d'Alsace subventionnant les cartes Vitaculture à hauteur de ce montant
- de fixer un tarif spécifique pour la revue de la Choucrouterie
- de ne pas augmenter les tarifs de location pour les séances ciné-regards et école et cinéma organisées par le Ciné-club de Wissembourg
- de maintenir les tarifs pour les entrées au théâtre lors des Tradi'sons de Noël

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs pour la saison culturelle 2013/2014 comme suit :

Spectacles tout public	2013/2014
Plein	13,00 €
Réduit (-18 ans, rmistes, handicapés, chômeurs, abonnés SDN, groupe à partir de 10 p)	11,00 €
Vitaculture (15 à 28 ans titulaires carte)	5,50 €
Enfant (moins de 15 ans)	5,50 €

Revue de la Choucrouterie	
Plein	23,00 €
Réduit (handicapés, abonnés SDN, groupe à partir de 10 p)	21,00 €
Etudiants, Chômeurs	11,00 €
Vitaculture (15 à 28 ans titulaires carte)	5,50 €
Enfant (moins de 15 ans)	5,50 €

Spectacles jeune public	
Plein	8,00 €
Réduit (-18 ans, rmistes, handicapés, chômeurs, abonnés SDN, groupe à partir de 10 p)	6,50 €
Vitaculture (15 à 28 ans titulaires carte)	5,50 €
Enfant (moins de 15 ans)	5,50 €
Gratuit pour tout enfant (accompagné) ayant déjà vu le spectacle en séance scolaire et muni de son billet	

Spectacles scolaires	Collèges et Lycées
Plein	8,00 €
Réduit (-18 ans, rmistes, handicapés, chômeurs, abonnés SDN, groupe à partir de 10 p)	6,50 €
Scolaire sans transport	5,50 €

Spectacles scolaires	Maternelles et primaires
Plein	8,00 €
Réduit (-18 ans, rmistes, handicapés, chômeurs, abonnés SDN, groupe à partir de 10 p)	6,50 €
Scolaire avec transport	6,50 €
Scolaire sans transport	4,50 €

Connaissance du monde	
Plein	7,00 €
Réduit (-18 ans, rmistes, handicapés, chômeurs, abonnés SDN)	6,00 €
Enfant (moins de 15 ans)	4,50 €

Cinéma	
Plein	4,00 €
Enfant (moins de 15 ans)	3,00 €

Abonnements

Connaissance du monde

		2013/2014
Plein	4 confér.	24,00 €
Réduit (-18 ans, rmistes, handicapés, chômeurs, abonnés SDN)	4 confér.	20,00 €

Spectacles

Tarif plein

		2013/2014	
		<i>soit/spectacle</i>	
Forfait 3 spectacles	33,00 €	11,00 €	
Forfait 4 spectacles	42,00 €	10,50 €	
Forfait 5 spectacles	50,00 €	10,00 €	
Forfait 6 spectacles	57,00 €	9,50 €	
Forfait 7 spectacles	63,00 €	9,00 €	
Forfait 8 spectacles	68,00 €	8,50 €	
Forfait 9 spectacles	72,00 €	8,00 €	
Forfait 10 spectacles	75,00 €	7,50 €	

Tarif réduit

		2013/2014	
		<i>soit/spectacle</i>	
Forfait 3 spectacles	30,00 €	10,00 €	
Forfait 4 spectacles	38,00 €	9,50 €	
Forfait 5 spectacles	45,00 €	9,00 €	
Forfait 6 spectacles	51,00 €	8,50 €	
Forfait 7 spectacles	56,00 €	8,00 €	
Forfait 8 spectacles	60,00 €	7,50 €	
Forfait 9 spectacles	63,00 €	7,00 €	
Forfait 10 spectacles	65,00 €	6,50 €	

Locations

Ciné Club		2013/2014
Ciné regards	1 séance	220,00 €
Ecole et cinéma	1/2 journée	140,00 €

Théâtre lors des Tradi'sons de Noël

		2013/2014
Adulte		4,00 €
Enfants (moins de 15 ans)		gratuit

A l'interrogation de Jean-Laurent concernant le nouveau matériel cinéma, le Maire répond que les travaux d'installation sont en cours.

→ Budget primitif 2013

• Modification des écritures de cession

Le Maire informe l'assemblée que suite à la prise en charge du budget primitif 2013 par les services de la trésorerie, ceux-ci ont émis des remarques concernant les produits de cession (terrain Syndicat des Eaux). Les produits de cession doivent être prévus au chapitre 024 qui ouvre directement les crédits aux différents comptes de cession. Il faut donc modifier le budget primitif 2013 comme suit :

- section de fonctionnement : création du compte 024 (produits) et suppression du compte 675-042 en dépenses et 775 en recettes
- section d'investissement : création du compte 024 et suppression du compte 2117-040 en recettes.

Le conseil municipal est favorable à ces modifications.

• Décision modificative - Amortissement

Pour permettre l'amortissement du 1^{er} acompte de la participation communale sur le périmètre SNCF pour l'aménagement des abords de la gare, le conseil municipal, à l'unanimité, vote un crédit de 2 240 € en dépenses section de fonctionnement, article 778 et en recettes section d'investissement article 2804182.

7. DIVERS

→ Diverses informations

- Monsieur Roland RIES convie les conseillers municipaux à une rencontre pour rendre compte de son activité sénatoriale et de dialoguer avec les élus le mercredi 19 juin 2013 à 19 heures à la mairie de Schleithal
- L'Association Arts et Peinture de Sultz-sous-Forêts invite les conseillers municipaux au vernissage du 5^e carrefour des arts le dimanche 23 juin 2013 à 11 heures place de la mairie de Hohwiller
- Les camions de vente d'outillage ou autre stationnaient jusqu'à présent sur le parking au Bruehl. En raison des travaux d'aménagement du Jardin de la Saline ces camions doivent être déplacés. Le Maire demande aux conseillers municipaux des propositions.

Pour Jean-Laurent VONAU, les camions stationnaient autrefois place du Général de Gaulle

Pour Alfred SCHMITT il faut une possibilité de stationnement pour les voitures à proximité

Pour Béatrice HOELTZEL le stationnement pourrait se faire sur le parking à côté du comptoir agricole.

Le Maire précise que le stationnement sur la place du général de Gaulle est délicat, d'une part en raison du marché hebdomadaire le vendredi et d'autre part lors des spectacles scolaires où les bus stationnent.

Une réflexion sera menée quant aux différentes propositions.

→ Prochaines réunions et manifestations

- 8 juin 2013 : 23^e édition des courses populaires de Sultz-sous-Forêts
- 13 juin 2013 à 19 heures : inauguration du gîte d'étape communale et décrochage de l'exposition Saint Jacques de Compostelle
- 16 juin 2013 : portes ouvertes Grand Public dans le cadre des festivités du 50^e anniversaire de GUNTHER Tools
- 17 juin 2013 à 19 heures : réunion éco-quartier
- 21 juin 2013 : fête de la musique
- 22 + 23 juin 2013 : carrefour des arts à Hohwiller

- 3 juillet 2013 à 20h15 : prochaine réunion du conseil municipal

➔ Doléances

- Paul BOISSARIE informe l'assemblée que les riverains de la rue de la Gare se plaignent du comportement des jeunes dans le parc du Bruehl. En effet, ils jouent au football sur le terrain multisports, font des concours de mobylettes dans le parc jusque tard dans la nuit.

Il propose, au nom des riverains de la rue, la mise en place d'un revêtement sur le terrain multisports pour atténuer le bruit, de règlementer l'occupation du Bruehl et d'en interdire l'accès à partir de 22 heures, de mettre un cadenas à la barrière à l'entrée arrière du parc (rue de la Gare) ce qui empêcherait l'accès des mobylettes par l'arrière.

Le Maire n'est pas opposé à un règlement du parc aussi faut-il qu'il soit respecté. Il rappelle que les mobylettes y sont interdites. Il avertira la gendarmerie de ces problèmes et demande à Paul BOISSARIE de l'avertir en cas de nuisances

- Christian KLIPFEL interpelle sur la concession de cimetière que souhaite souscrire M. LANTZ ; la commission cimetière se réunira le mardi 25 juin 2013 à 19 heures à la mairie de Sultz-sous-Forêts pour débattre des concessions de cimetière.